



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

23/05/2007: Margie Sudre, Député européen (UMP, PPE-DE, F) obtient que les RUP et les PTOM soient au cœur des négociations concernant les Accords de partenariat économique

Margie Sudre, Député européen, Présidente de la délégation des Députés européens UMP (Groupe PPE-DE et Conseiller régional de la Réunion, est intervenue en session plénière du Parlement européen, lors du débat sur les Accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne doit conclure avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour renforcer la croissance économique, l'intégration régionale et la lutte contre la pauvreté dans six grandes zones défavorisées de la planète.

Conformément à l'esprit de l'accord de Cotonou, Margie Sudre estime que les APE ne doivent pas se résumer à de simples accords de libre échange au sens de l'OMC, mais bien plutôt représenter un véritable partenariat permettant d'aménager un nouveau cadre économique et commercial, favorable au développement des économies des pays ACP.

Margie Sudre a surtout voulu insister sur le fait qu'"en raison de leur position géographique à proximité de nombreux pays ACP, les collectivités d'Outre-mer sont au cœur de ces accords préférentiels et réciproques avec les pays ACP", et que leurs régimes respectifs ne doivent surtout pas attiser les antagonismes, mais plutôt favoriser le développement des unes et des autres.

"La situation particulière des RUP doit impérativement être prise en compte dans le cadre de cette négociation, sur la base de l'article 299§2 du Traité. Les PTOM avoisinant des pays ACP doivent également faire l'objet d'une attention spéciale, dans le respect des accords d'association qui les lient déjà à l'Union, au titre de l'article 299§3 du Traité".

Margie Sudre a remercié ses collègues d'avoir adopté l'amendement qu'elle a déposé, destiné à trouver un équilibre intelligent entre l'intégration régionale de ces territoires ultramarins, et les liens qui les unissent à l'Europe.

Cet amendement permet "d'examiner les intérêts propres des RUP et des PTOM, sans omettre de les associer le plus en amont possible à la négociation, pour envisager des différenciations en matière d'accès au marché, et coordonner leurs modalités respectives d'accompagnement, afin de renforcer leur insertion dans leur environnement régional".

Pour toute information:

Margie Sudre, Député européen Tél: + 333 88 17 74 73

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>